

# Partenaire

des collectivités costarmoricaines







## Nos missions

**Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor est un établissement public à dimension départementale offrant une palette de ressources mutualisées à plus de 500 collectivités et établissements publics locaux costarmoricains.**

Nous apportons une réponse à toutes les problématiques de ressources humaines (recrutement, emploi, carrière, accompagnement des pratiques professionnelles, étude en organisation) et proposons des prestations complémentaires pour l'aide à la gestion administrative des affaires locales (conseils juridiques, rédaction d'actes fonciers, conseils en droit funéraire, informatique, prévention et santé au travail, archives déontologie et laïcité, médiation, recueil de signalement...).

Nous nous adaptons en permanence aux demandes de conseils spécialisés et assistons notamment les élus locaux dans leurs missions d'employeur.

Le Conseil d'Administration est composé de 29 élus, représentants des communes et établissements publics adhérents du département.



# Les missions obligatoires

(collectivités de moins de 350 fonctionnaires)

Nos services interviennent soit dans le cadre de leurs missions obligatoires et réglementaires, soit suite à la sollicitation des collectivités et établissements pour les demandes de conseils et interventions spécifiques (missions optionnelles).

## LA COTISATION OBLIGATOIRE



- Organisation des concours et examens professionnels (à l'exception de ceux de catégorie A+)
- Publicité des créations et vacances d'emploi (*Bourse de l'emploi*)
- Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (*GPEEC*)
- Prise en charge et suivi des fonctionnaires momentanément privés d'emploi (*FMPE*)
- Gestion des carrières
- Reclassement en cas d'incapacité physique (*mission handicap*)
- Conseil juridique statutaire
- Secrétariat des instances paritaires / Conseil de discipline
- Retraites / Partenariat CNRACL
- Droit syndical
- Secrétariat du Conseil médical
- Référent déontologue et laïcité
- Médiation préalable obligatoire
- Observatoire régional de l'emploi public territorial et des ressources humaines
- Accompagnement individuel à la mobilité des agents
- Actions de professionnalisation préalables à l'embauche (*licence professionnelle administrative, formations métiers administratifs territoriaux*)

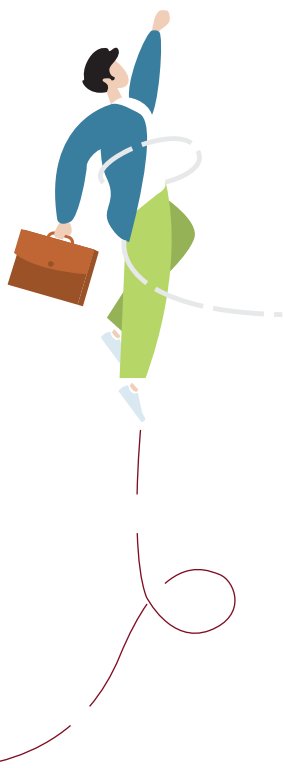
# Les missions optionnelles

(pour toutes les collectivités affiliées ou adhérentes)

## LES COTISATIONS ADDITIONNELLES OU PRESTATIONS TARIFÉES



- Missions temporaires (*intérim*)
- Assistance au recrutement
- Emplois permanents à temps partagés
- Accompagnement individuel à la mobilité des agents
- Bilan parcours professionnels collectif
- Accompagnement des pratiques professionnelles
- Étude des Allocations de Retour à l'Emploi (ARE)
- Médecine préventive
- Conseils en hygiène et sécurité au travail
- Inspection
- Ergonomie de prévention et de conception
- Assurance des risques statutaires
- Protection sociale complémentaire
- Assistante sociale du travail
- Conseil juridique non statutaire
- Rédaction d'actes fonciers et conseils en droit funéraire
- Paie à distance et paie à façon
- Conseils en organisation
- Coaching
- Délégué à la protection des données
- Conseil et assistance informatique
- Archives
- Dispositif de signalement des actes de violence, discrimination et harcèlement
- Enquête administrative
- Ateliers de co-développement
- Mon Diag'RH et Mon Diag'RH EHPAD
- Parcours management primo-encadrant (*partenariat CNFPT*)

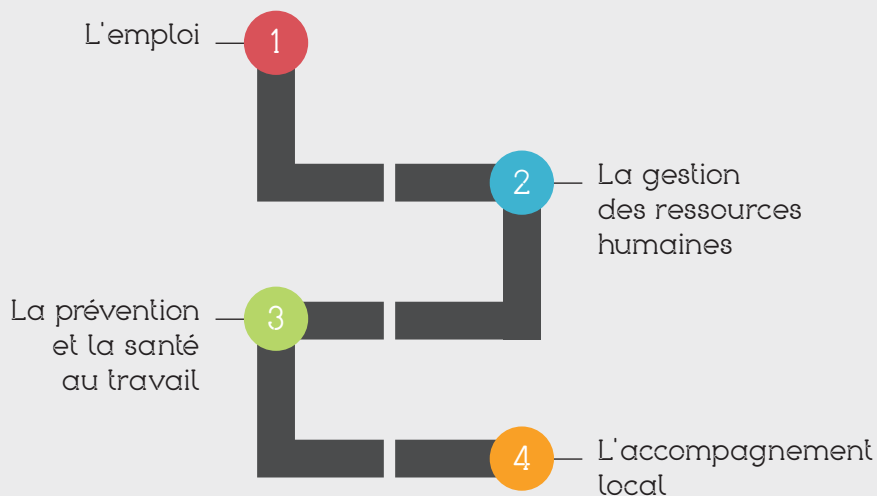
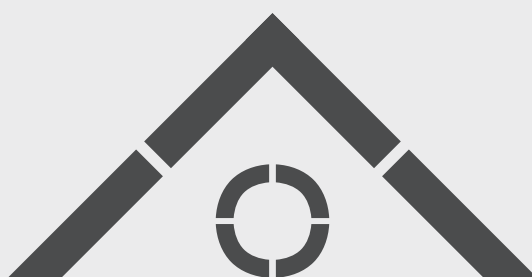


# 4 domaines pour vous accompagner

**En fonction de vos besoins et demandes, nos équipes d'experts vous accompagnent dans vos tâches quotidiennes, soit directement sur vos sites, soit au Centre de Gestion.**

Vous trouverez également de nombreuses ressources en ligne sur notre portail internet grâce à une riche documentation et à un espace d'actualités et de dossiers RH en veille permanente : [www.cdg22.fr](http://www.cdg22.fr)

**Nos missions s'exercent dans 4 domaines d'intervention :**





## 01 L'emploi

---

**Pour promouvoir et favoriser l'emploi territorial - riche de 250 métiers de proximité dans des secteurs variés et au service du cadre de vie - nous proposons de nombreuses missions complémentaires.**

**Face aux enjeux d'attractivité de nos métiers, en coopération avec les 3 autres Centres de Gestion bretons, nous avons créé une marque employeur pour toutes les collectivités locales de Bretagne.**

**Le portail internet DEN.bzh, dédié à l'emploi territorial, permet de renforcer l'attractivité des métiers et d'accéder aux offres d'emplois des collectivités en 1 seul clic.**



## Concours et examens professionnels

**Quel que soit le métier, le concours permet d'accéder à un emploi pérenne et d'engager une carrière dans la Fonction Publique Territoriale.**

Il garantit l'égalité d'accès à l'emploi public. Chaque année, nous organisons une quinzaine d'opérations soit directement, soit dans un cadre mutualisé avec les Centres de Gestion du grand ouest. Nous effectuons un recensement des postes auprès des collectivités chaque semestre afin de répondre au mieux à vos besoins en recrutement.

### CONTACT

t. 02 96 58 23 81  
m. [concours@cdg22.fr](mailto:concours@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires



Inclus dans la cotisation obligatoire.



## Intérim

**Pour faciliter les remplacements d'agents momentanément absents ou renforcer temporairement des équipes, nous pouvons mettre à votre disposition des agents contractuels dans tous les métiers (sauf sécurité).**

Le recours au service intérim vous permet d'alléger la charge administrative liée au recrutement, de sécuriser les contrats et de mutualiser une partie des dépenses employeur (cotisation chômage, indemnités de fin de contrat, arrêt maladie...). Le service intérim, c'est aussi un accompagnement à la montée en compétences des agents (formations, soutien technique, réseau d'entraide) et des conditions d'emploi favorisées (CNAS, aide au déplacement, soutien assistante sociale...).

### CONTACT

Recrutement  
(sélections des candidats,  
demande des collectivités)  
t. 02 96 58 63 85



m. [temporaires.demandes@cdg22.fr](mailto:temporaires.demandes@cdg22.fr)  
Suivi (gestion administrative des intérimaires) t. 02 96 58 63 87  
m. [temporaires.suivi@cdg22.fr](mailto:temporaires.suivi@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires



Facturation horaire.



## Assistance au recrutement

**Parce que recruter ne signifie pas improviser, nous vous proposons un accompagnement « à la carte » en fonction des besoins : du début de la réflexion au recrutement final ou sur une partie de la procédure.** L'équipe composée de professionnels du recrutement s'appuie sur une expertise métiers et statut pour vous accompagner dans cette démarche.

### CONTACT

m. [assistance.recrutement@cdg22.fr](mailto:assistance.recrutement@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires



Forfait horaire pour chaque étape.



## Den.bzh

**Début 2023, les 4 Centres de Gestion bretons ont créé une marque employeur et un portail régional de l'emploi territorial DEN.bzh.**

Celui-ci est destiné à faciliter les recrutements des futurs collaborateurs des collectivités territoriales bretonnes (dépôt des CV des candidats en direct) et à informer sur les formations, évènements, voies d'accès aux emplois. N'hésitez pas à relayer **DEN.bzh** pour attirer les talents !



### INFORMATIONS

den.bzh

**Le CAMPUS DEN.BZH rassemble les formations portées par les 4 Centres de Gestion de Bretagne et leurs partenaires. Véritable tremplin vers l'emploi, ces formations répondent aux besoins spécifiques des collectivités et établissements territoriaux dans différents domaines.**

### Formations professionnalisantes

**3 parcours de formation aux métiers administratifs territoriaux :**

- Secrétaire général de mairie,
  - Gestionnaire finances, comptabilité et ressources humaines
  - Assistant de service à la population.
- Ils se déroulent sur 2 à 3 mois et alternent cours théoriques, applications informatiques et stages. Ils permettent d'intégrer le service d'intérim afin de réaliser des missions de renfort ou de remplacement dans les services administratifs des collectivités et établissements territoriaux.

**Deux partenaires :**  
France Travail et Cap Emploi

#### CONTACT

m. formations.cdg22@den.bzh

#### Conditions tarifaires



Cotisation obligatoire et conventionnement France Travail.

### Licence professionnelle

La licence professionnelle « Métiers des administrations et des collectivités territoriales » mention **« Métiers de l'administration territoriale »** se déroule sur 1 an et alterne cours à l'Université Rennes 2 et stages en collectivité. Elle propose 3 spécialités et a pour objectif de former aux métiers de secrétaire général de mairie, responsable RH, comptabilité, marchés publics, chargé d'urbanisme, etc.

**Cinq partenaires :**  
Université Rennes 2, CDG 29, 35 et 56, CNFPT

#### CONTACT

t. 02 96 58 24 96 | 02 96 58 59 72

#### Conditions tarifaires



Cotisation obligatoire et convention de partenariat avec l'Université de Rennes 2.



### Bourse de l'emploi

**Afin de garantir le principe d'égalité d'accès aux emplois publics, nous publions l'intégralité des déclarations de créations et vacances des emplois permanents, mais également les offres de contrats d'apprentissage, contrats de projet ou emplois aidés.** Ces annonces sont disponibles sur **emploi-territorial.fr**. Au document synthétique mis en ligne sur notre portail internet s'est substitué le lien vers **DEN.bzh** pour accéder à tous les emplois en 1 seul clic !

#### CONTACT

m. bourse.emploi@cdg22.fr

#### Conditions tarifaires



Inclus dans la cotisation obligatoire.



## Emplois partagés

**En créant des postes à temps partagé entre plusieurs collectivités, nous assurons le recrutement de professionnels, notamment pour des petites communes.** Dans ce dispositif, les agents sont nos salariés (suivi et gestion de carrière en lien direct avec les élus concernés). Les élus des collectivités concernés décident de la création du service et du recrutement des agents à y affecter, en lien avec le Centre de Gestion. Des rencontres entre ces agents sont organisées à notre initiative.



### CONTACT

m. ressources.humaines@cdg22.fr

### Conditions tarifaires



Convention de mise à disposition individuelle pour chaque collectivité concernée fixant les conditions tarifaires.

## Mobilités professionnelles

**Allongement de la carrière, réorganisations, pénibilité au travail, évolution des métiers ...**, parce que les parcours professionnels ne sont plus linéaires, la mobilité devient un levier stratégique pour évoluer ou se réorienter. Pour accompagner les agents dans leurs réflexions et soutenir les collectivités dans leurs transformations, nous proposons plusieurs dispositifs adaptés à chaque projet (conseil en évolution professionnelle, bilans professionnels, ...).



### CONTACT

m. mobilites@cdg22.fr

### Conditions tarifaires



Ateliers d'info et rdv de conseil en évolution professionnelle inclus dans la cotisation obligatoire. Bilan professionnel et conseil en mobilité établis sur proposition d'intervention fixant les conditions tarifaires.

## Accompagnement à l'apprentissage

**Nous vous accompagnons et vous conseillons dans vos démarches de recrutement d'un apprenti et tout au long du contrat.**

Pour les apprentis bénéficiaires de l'obligation d'emploi, nous assurons un suivi régulier tout au long du contrat.

Nous diffusons une CVthèque en ligne et publions vos offres sur la Bourse de l'emploi.

En partenariat avec les partenaires **CNFPT, Cap emploi et FIPHFP.**



### CONTACT

m. apprentissage@cdg22.fr

### Conditions tarifaires



Prise en charge dans le cadre du conventionnement du CDG avec le FIPHFP.

## Bilan de parcours professionnel collectif

**Le bilan de parcours professionnel est bien plus qu'un dispositif réglementaire : c'est un véritable accélérateur d'évolution** qui transforme une démarche individuelle en une aventure collective stimulante. Ce parcours permet de valoriser ses expériences et de révéler ses compétences pour mieux explorer les métiers de demain et bâtir un plan d'actions concret. En rejoignant ce dispositif, l'agent profite de la force de l'intelligence collective pour partager son vécu, confronter son regard et enrichir son projet grâce à l'énergie d'un groupe solidaire.



### CONTACT

m. sipme@cdg22.fr

### Conditions tarifaires

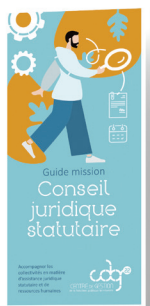
Contribution forfaitaire.



## 02 La gestion des Ressources Humaines

---

**C'est le cœur de notre métier. Du recrutement à la retraite, nous intervenons dans toutes les étapes de la carrière des agents. Avec des demandes toujours plus complexes du fait d'un environnement juridique en perpétuelle évolution, nous vous apportons conseil, assistance et expertise dans toute la sphère des ressources humaines.**



## Conseil juridique statutaire



Nous vous assistons dans votre gestion quotidienne en matière de statut et de ressources humaines et proposons une veille juridique en ligne : recrutement, rémunération, discipline, congés, réorganisations, temps de travail, etc.

Nous intervenons également lorsque vous êtes confrontés à des questionnements ou à des litiges (précontentieux) et expliquons les procédures légales tant individuelles que collectives. Nous pouvons également vous aider en auto-assurance dans l'étude des droits à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE).

### CONTACT

m. conseil.statutaire@cdg22.fr

### Conditions tarifaires



Inclus dans la cotisation obligatoire.

## Gestion des carrières

Nous assurons la gestion administrative des 14 000 agents fonctionnaires et contractuels des collectivités affiliées en réalisant le suivi du déroulement des carrières (nomination, évaluation, avancements d'échelon, de grade, promotions internes...), la sécurisation des actes que vous transmettez, le conseil et l'accompagnement régulier des employeurs (études personnalisées, tableaux des effectifs...). Vos dossiers sont gérés par secteurs géographiques et catégories d'agents.

### CONTACT

m. carrieres@cdg22.fr

- Arrondissements de Dinan, Lannion, Guingamp :  
t. 02 96 58 63 79
- Arrondissement de Saint-Brieuc :  
t. 02 96 58 64 27
- Catégorie A tous secteurs, collectivités « paie à façon », collectivités du secteur Kreiz-Breizh, Châtelaudren-Plouagat + Guingamp + Dinan Agglomération + Loudéac + Loudéac Communauté Centre Bretagne :  
t. 02 96 58 64 23

### Conditions tarifaires



Inclus dans la cotisation obligatoire.





## Prestations paie

Face à une réglementation complexe en évolution permanente, vous pouvez nous confier la réalisation des paies de vos agents et des indemnités des élus.

Nous proposons 2 prestations : **paie à façon** (sur le logiciel du CDG22) ou **paie à distance** (sur votre logiciel de paie). Pour chaque prestation, vous bénéficiez d'une garantie de conformité de vos paies (évolutions juridiques, mises à jour des taux) mais aussi, vous libérez du temps à vos agents au profit de leurs autres missions.

### CONTACT

Gestionnaires paie à façon :  
[m.prestations.paies@cdg22.fr](mailto:m.prestations.paies@cdg22.fr)  
Gestionnaires paie à distance :  
[m.paiesadistance@cdg22.fr](mailto:m.paiesadistance@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires

Facturation à l'acte  
(coût par bulletin).



## Prestation e-RH

Votre collectivité vit une situation de crise. Par exemple, votre agent en charge des ressources humaines est en arrêt de travail, une charge de travail trop importante vient alourdir le service, ...

Nous pouvons prendre le relais sur tout ou partie de la sphère RH : gestions du temps de travail et des absences, de la carrière, des rémunérations, administrative ou de la masse salariale.

### CONTACT

Gestionnaires e-rh :  
[m.erh@cdg22.fr](mailto:m.erh@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires

Contribution horaire.



## Retraite



**Nous assurons une mission de conseil, d'assistance et d'information dans le cadre du partenariat conclu avec la Direction des Retraites de la Caisse des Dépôts.**

Nous contrôlons les dossiers d'estimation de pension, de demande d'avis préalable et de départ à la retraite des agents fonctionnaires cotisant à la CNRACL que vous nous adressez. Nous recevons en RDV les agents qui souhaitent étudier leur possibilité et conditions de départ. Nous vous proposons également un accompagnement spécifique afin de réaliser l'intégralité du dossier à votre place.

### CONTACT

m. [retraites@cdg22.fr](mailto:retraites@cdg22.fr) | t. 02 96 58 64 24 - 02 96 58 64 26

### Conditions tarifaires



**Inclus dans la cotisation obligatoire. Contrôle dossiers transmis. Réalisation complète des dossiers à la place de la collectivité (sur proposition tarifée).**



## Dialogue social (instances et droit syndical)

**La participation des agents s'exerce au sein des instances consultatives, composées paritairement de représentants des employeurs territoriaux et des personnels.**

Ils formulent des avis et proposent des recommandations destinées à éclairer les collectivités employeurs dans la gestion des ressources humaines et des organisations de travail. Nous assurons le fonctionnement de ces instances mutualisées au niveau départemental (CST, FS, CAP, CCP, conseil de discipline). Nous assurons également la gestion de l'exercice du droit syndical (contingent d'heures, remboursements) dans le cadre de la réglementation en vigueur et d'un protocole d'accord local négocié avec les organisations syndicales. Nous conseillons les gestionnaires sur l'application des règles relatives au droit syndical et sur l'organisation des élections professionnelles.

### CONTACT

m. [instances@cdg22.fr](mailto:instances@cdg22.fr)

CAP : t. 02 96 58 64 22 | CST : t. 02 96 58 24 84 ou 02 96 58 64 25

### Conditions tarifaires



**Inclus dans la cotisation obligatoire.**





## Conseil et accompagnement des organisations

**Nous vous accompagnons dans vos projets et changements ayant un impact sur l'organisation du travail ou le fonctionnement des équipes.**

Notre équipe de consultants aux profils complémentaires, aux formations et expériences variées, intervient en accompagnement à l'évolution des structures, soutien aux projets RH, appui à l'élaboration de projets structurants, accompagnement managérial, etc.

### CONTACT

m. [etudes.organisation@cdg22.fr](mailto:etudes.organisation@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires



Contribution horaire.



## Mon Diag'RH et Mon Diag'RH EHPAD

**Arrivée ou départ d'un directeur, renouvellement d'équipe municipale, préparation d'un audit, prévision d'une réorganisation ou encore tensions sur le plan administratif dans un EHPAD ?**

Nos 2 dispositifs de diagnostic RH vous donnent un 1<sup>er</sup> éclairage sur votre situation RH, de valoriser les bonnes pratiques et d'identifier les leviers d'amélioration.

- **Mon Diag'RH** pour les communes, prioritairement de - 3 000 habitants
- **Mon Diag'RH EHPAD** pour les EHPAD territoriaux et résidences autonomes

### CONTACT

t. 02 96 58 63 93

m. [mondiagrh@cdg22.fr](mailto:mondiagrh@cdg22.fr)  
[mondiagrh.ehpad@cdg22.fr](mailto:mondiagrh.ehpad@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires



**Cotisation additionnelle** (pas de facturation supplémentaire)



Mon Diag'RH



Mon Diag'RH EHPAD



## Réseaux professionnels

Nous avons mis en place des réseaux professionnels d'envergure départementale afin de fédérer les acteurs locaux autour de problématiques récurrentes communes.

DGS d'intercommunalités, directeurs et responsables ressources humaines, DGS des grandes et moyennes communes, Directeurs EHPAD sont ainsi sensibilisés régulièrement aux actualités et enjeux territoriaux.

### CONTACT

m. [reseaux.professionnels@cdg22.fr](mailto:reseaux.professionnels@cdg22.fr)



## Coaching

Agent ou encadrant, vous souhaitez être accompagné par un coach professionnel afin d'identifier des solutions face à une problématique professionnelle, améliorer vos pratiques, vous préparer à un changement de poste...

Vous encadrez une équipe et souhaitez améliorer son fonctionnement ? Vous êtes un collectif de travail et souhaitez améliorer votre collaboration ? En vous aidant à mobiliser ou à acquérir des ressources, le coaching vous permettra d'atteindre les objectifs de transformation que vous aurez fixés avec votre collectivité.

### CONTACT

m. [coaching@cdg22.fr](mailto:coaching@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires

Contribution horaire.



## Co-développement

Vous êtes encadrant de proximité et souhaitez prendre du recul sur votre pratique ou résoudre des problèmes concrets en partageant avec des pairs ?

Et si vous rejoigniez un groupe de co-développement ? Cette méthode d'apprentissage et d'amélioration des pratiques professionnelles mise sur l'intelligence collective et les interactions entre les participants (6 à 8 personnes). Elle prend la forme de séances collectives animées par une personne formée à la démarche.

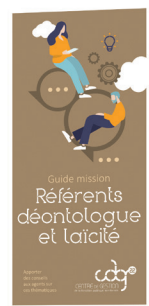
### CONTACT

m. [codev@cdg22.fr](mailto:codev@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires

Contribution horaire.





## Professionnalisation des agents

**Nous proposons des actions pour accompagner l'évolution des pratiques professionnelles de vos agents (construites en complément des formations proposées par le CNFPT 22).**

Dans nos locaux ou sur vos territoires, ces actions privilégient la mise en pratique et les échanges d'expériences. Elles sont animées par un réseau de formateurs, professionnels de terrain et experts dans leur domaine d'intervention.

Nous construisons également des actions sur mesure avec vous pour la mise en place de séquences ponctuelles ou de parcours spécifiques.

### CONTACT

m. [formation@cdg22.fr](mailto:formation@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires



Contribution à la journée (en fonction du type d'action).

## Parcours primo-encadrants

**Nous proposons aux nouveaux encadrants (en prise de 1<sup>ères</sup> responsabilités ou exerçant depuis - de 3 ans), relevant plutôt de l'encadrement intermédiaire, de développer leur potentiel managérial.**

Il est structuré en 5 modules pédagogiques complémentaires, proposés sur un parcours de 10 mois. Ce nouveau dispositif d'accompagnement innovant est porté par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor et développé en partenariat avec le CNFPT Bretagne (antenne des Côtes d'Armor).

### CONTACT

t. 02 96 58 23 87 ou 02 96 58 63 93  
m. [parcours.primo.encadrants@cdg22.fr](mailto:parcours.primo.encadrants@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires



Contribution forfaitaire



## Référent déontologue et laïcité

**Dans le cadre des fonctions RH mutualisées au niveau du Centre de Gestion, le référent déontologue exerce en toute indépendance.**

Il est chargé d'apporter aux agents tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques (dignité, impartialité, intégrité et probité ; neutralité ; prévention des situations de conflits d'intérêts ; cumul d'activités, etc.).

**Le référent laïcité** conseille tout agent qui le consulte sur le respect du principe de laïcité. Tous deux sont tenus au secret professionnel.

### CONTACT

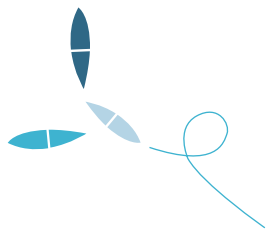
Référent déontologue :  
m. [referent.deontologue@cdg22.fr](mailto:referent.deontologue@cdg22.fr)  
Référent laïcité :  
m. [referent.laicite@cdg22.fr](mailto:referent.laicite@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires



Inclus dans la cotisation obligatoire pour les collectivités affiliées et la cotisation du bloc insécable.





## Recueil de signalement

**Ce dispositif, qui nous a été confié par une majorité de collectivités et établissements du département, vise à recueillir les actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes subis par les agents.**

Le recueil par les victimes ou témoins, leur orientation vers les services chargés de leur accompagnement et de leur soutien et vers les autorités compétentes en matière de protection fonctionnelle et de traitement des faits signalés, sont réalisés par deux référents : un juriste et une psychologue du CDG.

### CONTACT

m. [recueil.de.signalement@cdg22.fr](mailto:recueil.de.signalement@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires



Dispositif réservé aux collectivités ou établissement ayant adhéré à la mission à titre volontaire, inclus dans la cotisation obligatoire pour les collectivités affiliées.



## Données sociales

**Le Rapport Social Unique, réalisé chaque année, est une enquête statistique vous permettant de connaître l'état de l'emploi territorial et de suivre son évolution.**

Lors de ces campagnes, nous vous accompagnons dans la réalisation du rapport et la prise en main du logiciel. Obligation légale, c'est un outil du dialogue social, présenté chaque année au CST, vous aidant dans votre Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) et la réalisation de vos Lignes Directrices de Gestion (LDG).

### CONTACT

RSU : [m.rsu@cdg22.fr](mailto:m.rsu@cdg22.fr)



## Observatoire régional

**L'Observatoire régional de l'emploi public territorial et des ressources humaines**, mutualisé entre les 4 Centres de Gestion bretons, analyse les données pour anticiper et répondre aux besoins de recrutement et de formation de collectivités territoriales en Bretagne.

Il réalise de nombreux supports statistiques et participe à valoriser les bonnes pratiques RH. Il est piloté par le Centre de Gestion 22.

### CONTACT

m. [observatoire.emploi.bretagne@cdg22.fr](mailto:observatoire.emploi.bretagne@cdg22.fr)





## 03 La prévention et la santé au travail

---

**Prendre en compte, de manière globale et coordonnée, la prévention et la santé au travail est l'un de nos enjeux majeurs.**

**Autour de la médecine du travail, des équipes pluridisciplinaires d'experts sont mises à votre disposition pour anticiper les situations à risque en agissant sur les leviers de la prévention.**



## Médecine préventive

**Notre équipe composée de médecins et infirmiers en santé au travail conseille les collectivités et les agents afin d'éviter toute altération de la santé en lien avec leur travail.**

En ce sens, nous assurons deux grandes missions : le suivi médical des agents dans le cadre des visites et les actions de prévention notamment lors d'actions en milieu de travail (ex : visites de postes) et de missions d'animation de politiques de santé au travail (ex : infos santé). L'équipe est au cœur de la démarche pluridisciplinaire de la Direction Prévention Santé au Travail.

### CONTACT

m. [medecine@cdg22.fr](mailto:medecine@cdg22.fr)

m. [infirmiers@cdg22.fr](mailto:infirmiers@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires



**Cotisation additionnelle santé au travail + facturations pour des actes complémentaires pour les collectivités affiliées et missions assurées pour la FPE / FPH.**



## Psychologues

**Nous proposons des accompagnements spécifiques en matière de soutien psychologique et psychosocial, que cela soit sur un format individuel ou collectif, au regard des situations rencontrées par les agents.**

Ces accompagnements peuvent être sollicités dans des situations impactant la santé (éprouvement, problématique médicale, agressions, événement brutal...), pour faire face à un contexte professionnel délétère ou encore pour favoriser le maintien dans l'emploi. Les modalités d'intervention se construisent au cas par cas. Notre équipe de psychologues réunit des professionnels aux spécialités variées pour mieux répondre à vos besoins.

### CONTACT

m. [psychologue@cdg22.fr](mailto:psychologue@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires



**Cotisation additionnelle et facturation selon type d'intervention.**



## Assistante sociale du travail

**Nous assurons cette mission lors de rendez-vous organisés dans les locaux du CDG répartis sur le territoire costarmoricain ainsi qu'au domicile des agents.**

Nous sommes appelés à agir sur les différentes problématiques personnelles, professionnelles, sociales, familiales que chacun peut rencontrer tout au long de sa vie. Nous apportons également aide et conseil à vos équipes de direction dans le traitement de vos situations individuelles et pour la création et la mise en œuvre d'une politique d'accompagnement et d'action sociale auprès de vos agents. L'Assistante Sociale peut également être associée à tout projet de changement d'organisation qui pourrait impacter l'organisation familiale de vos agents.

### CONTACT

m. [assistante.sociale@cdg22.fr](mailto:assistante.sociale@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires



**Convention de mise à disposition pour chaque collectivité concernée fixant les conditions tarifaires.**





## Prévention des risques professionnels

Afin de promouvoir la préservation durable de la santé des agents, nos conseillers santé-sécurité vous accompagnent pour définir et mettre en place toutes les étapes d'une démarche de prévention : conseil, appui méthodologique et de terrain, sensibilisation des acteurs. Si vous avez sollicité cette mission, nous mettons également à disposition un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) afin de contrôler l'application des règles d'hygiène et de sécurité, proposer des actions amélioratives et porter un avis sur les projets, règlements...

### CONTACT

m. [prevention@cdg22.fr](mailto:prevention@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires

Cotisation additionnelle (santé au travail) pour l'inspection. Contribution horaire pour l'accompagnement à la mise à jour du document unique, un conseiller de prévention mutualisé ou des études spécifiques en prévention.



## Appui à la démarche de prévention

Pour vous aider à construire une démarche complète et pérenne dans votre collectivité, nous vous proposons d'être accompagné par un conseiller en santé-sécurité.

La démarche se déroule en 2 phases complémentaires :

1. la montée en compétence des acteurs et la définition du programme de prévention.
2. l'accompagnement à sa mise en œuvre.

### CONTACT

m. [prevention@cdg22.fr](mailto:prevention@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires



Contribution horaire puis à la demi-journée





## Ergonomie en conception

**Vous avez des projets architecturaux en conception ou rénovation de bâtiments, en conception ou restructuration d'espaces de travail ou de modification de matériels ? Nos ergonomes peuvent vous accompagner.** L'objectif est d'améliorer les conditions de travail des agents (santé, sécurité, confort) et d'usage des bâtiments et des équipements, mais aussi de vous aider à diminuer vos coûts en intervenant en amont du projet.



### CONTACT

m. [ergonomie.prevention@cdg22.fr](mailto:ergonomie.prevention@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires



Contribution horaire.



## Maintien dans l'emploi

**Nous pouvons vous accompagner pour étudier les conditions de travail des agents pour lesquels l'état de santé ne leur permet pas de travailler en confort, sécurité et efficacité (la sollicitation émane des employeurs suite à avis du médecin de prévention, des commissions médicales, etc...).**

Il est possible de préconiser un équipement adapté (matériels liés à l'activité, prise en charge de frais de transport ou d'aide auxiliaire dans le cadre des activités professionnelles, etc.), notamment grâce à l'intervention de nos ergonomes en correction. Nous intervenons également dans le cadre de la reconversion professionnelle d'un agent reconnu inapte à l'exercice de ses fonctions (à ses fonctions et à toutes fonctions des emplois du grade (PPR). Ces accompagnements interviennent en sollicitant l'Équipe Pluridisciplinaire Maintien dans l'Emploi (EPME). Un partenariat est établi avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

### CONTACT

m. [SIPME@cdg22.fr](mailto:SIPME@cdg22.fr)



### Conditions tarifaires



**Facturation des études ergonomiques avec prise en charge sous réserve des critères d'éligibilité du FIPHFP. Accompagnement au reclassement intégré dans la convention avec le FIPHFP.**





## Bilan médico professionnel



Nous vous proposons d'accompagner les agents dans la définition de leur projet professionnel et d'établir un plan d'actions en prenant en compte leur situation médicale, professionnelle et personnelle.

Ces bilans peuvent être déclenchés suite à l'avis du médecin de prévention ou à l'avis émis par le conseil médical.

### CONTACT

m. [bilanmedicoprofessionnel@cdg22.fr](mailto:bilanmedicoprofessionnel@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires



Facturation avec possibilité de prise en charge du coût du bilan médico-professionnel par le FIPHFP sous réserve d'éligibilité.

## Conseil médical



Le conseil médical siège en 2 formations.

Nous assurons le secrétariat et l'instruction des dossiers de saisine de cette instance. La **formation plénière** est compétente dans le domaine des accidents de service, de trajet et des maladies professionnelles, l'attribution de l'allocation temporaire d'invalidité et la mise à la retraite pour invalidité. Elle est composée des 3 médecins de la formation restreinte, de 2 représentants de l'administration et de 2 représentants du personnel.

La **formation restreinte** est compétente pour les maladies non professionnelles. Elle donne un avis sur la prolongation des congés de maladie, l'octroi, le renouvellement des congés de longue maladie et de longue durée, etc.

Elle est composée de médecins. Elle peut également être saisie pour avis en cas de contestation d'un avis médical rendu par un médecin agréé lors de certaines situations.

### CONTACT

m. [commissions.medicales@cdg22.fr](mailto:commissions.medicales@cdg22.fr)

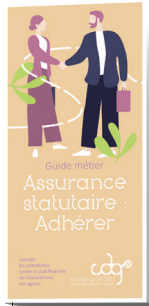
### Conditions tarifaires



Inclus dans la cotisation obligatoire.

### INFORMATIONS

[www.cdg22.fr/conseilmedical](http://www.cdg22.fr/conseilmedical)



## Assurance statutaire



**Nous vous proposons, par le biais d'un Contrat-Groupe statutaire, de vous garantir contre le coût financier de l'absentéisme de vos agents.**

Ce contrat-groupe quadriennal, permet de mutualiser le risque statutaire et de proposer des taux très avantageux et sécurisés, ainsi que des garanties optimales. Il repose également sur un panel de services inclus au contrat, afin de lutter contre l'absentéisme (expertises médicales, contrôles médicaux, soutien psychologique individuel et collectif, soutien psycho-social, bilans statistiques annuels et analyse de l'absentéisme, coaching de reprise, dispositif Holicare pour détecter et accompagner les personnes souffrant d'épuisement professionnel, réintégration Pro-Santé pour accompagner la reprise d'un agent ayant une problématique de santé en relation avec le travail, formations ...).

### CONTACT

m. [assurances@cdg22.fr](mailto:assurances@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires

Conditions selon le contrat-groupe assurance statutaire.

## Protection sociale complémentaire

**Nous avons conclu pour votre compte 2 conventions de participation départementale pour couvrir vos agents au titre de la Protection sociale complémentaire (les employeurs publics territoriaux doivent contribuer à financer une partie de ces garanties d'assurance) :**

- **Pour le risque prévoyance :** celle-ci leur garantit le maintien de leur salaire en cas d'absence maladie, invalidité ou décès. La convention est conclue jusqu'au 31/12/2028.
  - **Pour le risque santé :** cette complémentaire santé a pour but de compléter la prise en charge assurée par la Sécurité sociale des frais médicaux en cas de maladie, d'accident ou de maternité. La convention est conclue jusqu'au 31/12/2031.
- Pour les 2 conventions de participation, les collectivités peuvent les rejoindre au fil de l'eau. le contact ne change pas.



### CONTACT

m. [psc@cdg22.fr](mailto:psc@cdg22.fr)

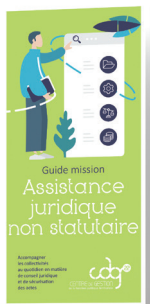




## 04 L'accompagnement local

---

Pour satisfaire des demandes ciblées et spécialisées, nous mettons à votre disposition des personnels experts afin d'assurer des missions ponctuelles et spécifiques. Ceci afin de vous accompagner de manière très concrète dans des domaines d'expertise en perpétuelle évolution et aussi variés que l'informatique, les archives, le conseil juridique ou les actes fonciers.



## Assistance juridique non statutaire

Pour faire face à des problématiques réglementaires toujours plus complexes, nous vous conseillons et vous accompagnons sur les questions juridiques liées à la commande publique (marchés publics, délégations de service public, etc.), l'urbanisme et l'aménagement, le fonctionnement des instances et de l'exécutif, la réglementation générale, etc. Cet accompagnement vous offre ainsi une sécurité permettant de prévenir d'éventuels risques de contentieux. Nous diffusons cette veille réglementaire sur le portail internet.

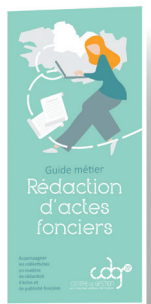
### CONTACT

[m.conseil.juridique@cdg22.fr](mailto:m.conseil.juridique@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires



Cotisation additionnelle (Conseil en gestion administrative et juridique non statutaire)



## Rédaction d'actes fonciers

Nous vous accompagnons en matière de rédaction d'actes fonciers en la forme administrative.

Ces actes obligatoires relèvent exclusivement du droit privé et vous devez être parties prenantes pour y recourir. Il peut s'agir de transfert de biens, de transaction sans contrepartie financière ou montant faible liée ou non à la voirie, de constitution de servitude, etc. Nous vous conseillons, rédigeons l'acte, calculons si nécessaire, les droits et taxes exigibles. Nous pouvons aussi sécuriser les actes et procédures avant la prise de décision et vous guider lors des négociations.

### CONTACT

[m.foncier@cdg22.fr](mailto:m.foncier@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires



Contribution horaire.



## Gestion des cimetières

En réponse à vos difficultés pour optimiser la gestion de cet espace public sensible et face à la diversité des situations, nous avons imaginé un accompagnement unique en Bretagne. Nous intervenons dans 3 domaines : la mise à jour et /ou la saisie des données permettant l'utilisation d'un logiciel de gestion de cimetière, l'élaboration d'un règlement intérieur de cimetière et la mise en œuvre de la procédure de renouvellement et de reprise de concessions. Nos interventions vous aident à sécuriser les démarches en apportant également une réponse juridique.

### CONTACT

[m.funeraire@cdg22.fr](mailto:m.funeraire@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires



Contribution horaire.





## Archives

Nous pouvons réaliser le classement et la maintenance de vos archives (ces frais de conservation font partie des dépenses obligatoires des communes) mais aussi vous apporter des conseils, vous former et mettre en valeur votre patrimoine (expositions), grâce à notre équipe d'archivistes diplômés et qualifiés. En effet, des archives classées et inventoriées facilitent les recherches historiques, la continuité des services administratifs ainsi que la justification des droits des personnes et de la commune. Nos documents (bordereaux, répertoire numérique détaillé et bordereaux de versement) sont soumis au contrôle du directeur des Archives départementales. Les inventaires réalisés par nos soins sont désormais diffusés sur un site dédié : [sitearchives.cdg22.fr](http://sitearchives.cdg22.fr).

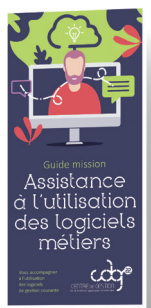
### CONTACT

[m.archives@cdg22.fr](mailto:m.archives@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires



Contribution horaire.



## Assistance à l'utilisation des logiciels métiers

Vous accompagner à l'utilisation de vos logiciels de gestion courante (R.H, comptabilité, finances, état-civil, élections, etc.) est essentiel. Nous mettons à votre disposition des experts, techniciens, gestionnaires qui s'appuient sur la connaissance du métier ainsi que des solutions logicielles et techniques. Nous vous proposons notamment de vous guider, selon votre besoin - de la prise en main du logiciel jusqu'à des accompagnements personnalisés - de vous accompagner lors de l'utilisation du logiciel et de vous conseiller sur les bonnes pratiques. Un espace documentaire est à votre disposition sur vos espaces éditeurs.

### CONTACT

[m.magnus@cdg22.fr](mailto:m.magnus@cdg22.fr)  
[m.jvs@cdg22.fr](mailto:m.jvs@cdg22.fr) | [m.sirh@cdg22.fr](mailto:m.sirh@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires



Contribution horaire et contribution spécifique (ateliers de prise en main des logiciels).



## Délégué mutualisé à la protection des données

Parce que vous êtes responsable des données personnelles collectées par votre collectivité, nous vous proposons de disposer de l'expertise de l'un de nos Délégués à la Protection des données (DPD) mutualisé.

Nos missions : vous accompagner dans la formalisation de la mise en conformité (registre de traitement), diffuser une culture et des réflexes sur la protection des données, renforcer la sécurité informatique et la confidentialité de vos données à caractère personnel, les bonnes pratiques et trucs & astuces.

### CONTACT

[m.cil@cdg22.fr](mailto:m.cil@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires



Contribution annuelle forfaitaire par strate géographique.





## Chef de projets informatiques mutualisé

**Vous avez un projet autour du système d'information (mise à jour, évolution), de l'intégration d'un nouveau logiciel (pilotage du projet, expression de besoin, coordination de projet) et vous ne disposez pas des ressources disponibles ?**

Nos chefs de projets mutualisés peuvent répondre à votre problématique.

### CONTACT

[m.ntic@cdg22.fr](mailto:m.ntic@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires



Contribution horaire.



## Médiation

**La médiation est un mode de résolution des litiges entre l'employeur et l'agent permettant de trouver un « accord sur mesure », sans passer par une décision de justice et garantissant un cadre de confidentialité et d'impartialité.**

Nous vous proposons de recourir à la médiation préalable obligatoire dans laquelle nous intervenons en qualité de tiers de confiance sur les décisions administratives individuelles défavorables.

Il existe également 2 autres types de médiation : à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties. Ces dispositifs permettent de privilégier la relation entre les acteurs.

### CONTACT

[m.mediation@cdg22.fr](mailto:m.mediation@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires



Contribution forfaitaire pour médiation préalable obligatoire  
Contribution horaire pour les 2 autres médiations.



## Enquête administrative

**Vous pouvez déclencher une enquête administrative, suite à une situation « anormale » mettant en cause des agents (faute professionnelle, dysfonctionnement d'un service, tensions internes, déclaration de la maladie d'origine professionnelle, etc.).**

Cet outil est destiné à vous éclairer afin de décider des suites à donner. Nos agents, neutres et formés à ce dispositif, mènent auprès des différents acteurs concernés une enquête à charge et à décharge. Ce dispositif s'inscrit dans la continuité du dispositif de recueil de signalement mais aussi de nos actions d'accompagnement de prévention et de santé au travail.

### CONTACT

[m.direction@cdg22.fr](mailto:m.direction@cdg22.fr)

### Conditions tarifaires



Contribution horaire.





## Centre de Gestion des Côtes d'Armor

1, rue Pierre et Marie Curie  
ELEUSIS 2  
BP 417 - 22194 Plérin cedex

Tél. 02 96 58 64 00  
Site [www.cdg22.fr](http://www.cdg22.fr)



Tous nos contacts  
[www.cdg22.fr/contacts](http://www.cdg22.fr/contacts)

